Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 056-215602020-20260907-07SEPT2606-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de SAINT-ABRAHAM

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 septembre 2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	13

Vote
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 07 septembre à 19 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ABRAHAM s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Gaëlle STRICOT, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 02 septembre 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02 septembre 2026.

Présents : Mesdames BERCEGEAY Noëmie, BRULE Clarisse, FÈVRE Béatrice, LE NINAN Alexandra, STRICOT Gaëlle, SYLVESTRE Audrey

Messieurs BEY Jean-Marie, CATELION Laurent, COUEDIC Jérôme, COUEDIC Philippe, DUPE Laurent,

Absents : Messieurs, MILOUX François, PUISSANT Charlie

Absents ayant donné procuration : Mesdames JUMEL Typhaine (procuration à BRULE Clarisse), VILLET Emilie (procuration à FEVRE Béatrice)

Secrétaire de séance : Monsieur COUEDIC Jérôme

07SEPT26_06– Convention avec la société SAUR pour la facturation et le recouvrement des redevances d'assainissement collectif

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Madame le maire expose :
« La commune délègue la facturation et le recouvrement des redevances d'assainissement collectif à la société SAUR, il est proposé une nouvelle convention pour la période allant du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2031 »

Entendu l'exposé de Madame le maire ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour :

- APPROUVE la convention pour la facturation et le recouvrement de la redevance d'assainissement collectif, ci-annexée ;
- AUTORISE Madame le maire à signer la convention

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 07 septembre 2026
Le Maire, Gaëlle STRICOT

MAIRIE de SAINT-ABRAHAM 56 (Morbihan)

Le secrétaire de séance